



Diplôme d'Accès aux Études Universitaires

DAEU

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour est habilitée par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à délivrer le diplôme d'accès aux études universitaires option A (littéraire)



Contact : 05 59 40 78 88

DAEU option A - littéraire

Il donne l'équivalence de plein droit du baccalauréat pour les matières littéraires, juridiques et économiques afin de permettre soit une promotion par une progression dans la grille de qualification soit l'accès à l'Enseignement Supérieur ou à des concours de niveau IV et favoriser une meilleure insertion professionnelle et sociale.

L'année de préparation à l'examen est obligatoire. Elle peut s'effectuer :

- * en présentiel à PAU,
- * ou à distance par FOAD (formation ouverte à distance) sur les sites de l'Université (PAU, BAYONNE, MONT DE MARSAN) pour les stagiaires ne pouvant pas assister aux cours.

Conditions d'admission

Conditions d'admission

Toute personne ayant au moins 24 ans au 1er octobre de l'année de délivrance du diplôme. Entre 20 et 24 ans, les personnes doivent pouvoir justifier d'une interruption d'études (formation initiale) de deux ans au moins à la date d'obtention du DAEU. Pour ces interruptions, fournir les justificatifs (activité professionnelle et /ou inscription au Pôle Emploi, stages rémunérés, toute période consacrée à l'éducation d'un enfant, l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée). Elles relèvent donc du régime de la formation continue.

Cas particuliers : Sont également admises à s'inscrire les personnes de nationalité étrangère (en dehors de ceux de la UE) résidant en France, satisfaisant aux conditions définies ci-dessus et titulaires, soit d'un permis de séjour les autorisant à travailler en France, soit d'une carte de réfugié politique.

S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.



En savoir plus sur le DAEU [A](#)

[↓ Télécharger la plaquette d'information du DAEU A \(PDF - 1.06 Mo\)](#)

Retrait des diplômes

Les diplômes 2018-2019 sont disponibles

Vous pouvez :

- * Les récupérer personnellement au bureau du DAEU sur présentation d'une pièce d'identité (tous les jours du lundi au vendredi, 9h00-12h00/14h00-17h00)
- * En faire la demande écrite en joignant :
 - * une enveloppe format A4 renforcée, affranchie au tarif d'une lettre recommandée avec accusé de réception (+ bordereau poste) et libellée à votre adresse
 - * une photocopie de votre carte d'identité
- * Mandater une tierce personne : Pour cela, cette personne doit se présenter munie de :
 - * votre demande écrite dans laquelle il est expressément précisé le nom de la personne mandatée
 - * une photocopie de votre carte d'identité
 - * sa pièce d'identité

DAEU option B - scientifique

En partenariat avec l'Université de Bordeaux (collège Sciences et Technologies) le DAEU B (scientifique) à distance a ouvert.

[↓ Télécharger la plaquette d'information du DAEU B \(PDF - 118.8 KB\)](#)